



FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

www.snf.ch  
Wildhainweg 3, case postale 8232, CH-3001 Berne

Professeur Jérôme Favrod  
Infirmier spécialiste clinique  
Institut & Haute Ecole de la Santé La  
Source  
HES-SO  
Avenue Vinet 30  
CH-1004 Lausanne

**Division Sciences humaines et sociales**

Tél. +41 31 308 22 22

Fax +41 31 308 21 50

E-mail div1@snf.ch

Berne, le 21 janvier 2016

### Déblocage du subside

**105319\_163355 / 1**

Votre numéro interne: PEPS-RCT SNF

Monsieur,

Nous nous référons à notre décision du 23 septembre 2015 et à votre "demande de déblocage du subside", toutes deux relatives au projet "Positive Emotions Program for Schizophrenia (PEPS): a randomized controlled study on improving pleasure and motivation in schizophrenia" et vous informons que le subside suivant est maintenant à votre disposition:

	<b>Total</b>	<b>1ère tranche</b>	<b>2ème tranche</b>	<b>3ème tranche</b>
<b>Projet</b>				
Appareils	0	0	0	0
Frais de recherche	30'000	5'000	10'000	15'000
Salaires	315'000	105'000	105'000	105'000
Charges sociales	50'400	16'800	16'800	16'800
<b>Total</b>	<b>395'400</b>	<b>126'800</b>	<b>131'800</b>	<b>136'800</b>

Début: 1er janvier 2016

Durée: 36 mois

Ces prochains jours, le montant de CHF 126'800.00 vous sera versé. Les tranches ultérieures doivent être demandées à temps par le biais de mySNF.

Favrod Jérôme  
105319\_163355 / 1

2/2

En ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), si des parts du subside doivent être transférées de l'institution du bénéficiaire responsable vers l'institution d'un autre membre du groupe selon l'article 14 du Règlement relatif aux octrois de subsides, le FNS conseille d'appeler les montants en établissant une demande de versement en lieu et place d'une facture. Les subsides d'encouragement du FNS sont des subventions, conformément à l'article 18, alinéa 2, lettre a de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée. Elles ne sont pas soumises à la taxe sur la valeur ajoutée. Si des fonds de recherche sont transmis à d'autres bénéficiaires de subsides, le FNS conseille de les informer par écrit qu'il s'agit de subventions.

Une demande d'établissement de rapports vous sera adressée en temps voulu via mySNF. Nous vous prions de vous conformer aux dispositions relatives à l'utilisation des subsides.

Avec nos salutations distinguées



Daniel Waelti